



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

36, boul. Taschereau - Casier Postal 36 - LA PRAIRIE (Québec) J5R 3Y1 // Téléphone : 450-659-5491 // 438-320-5491
Télécopieur : 450-659-8743 // Courriel : z27_lignery@aplcsg.net - Site web : www.lignery.ca



AIDE-MÉMOIRE

pour faire une **demande** de prestations à l'Assurance-Emploi

Vous trouverez ci-dessous des notes pour vous aider dans cette démarche qui vous prendra environ 45 minutes.

Je vous invite à lire attentivement une première fois toutes les instructions suivantes avant de commencer. Cet exercice vous permettra de bien repérer à l'avance les questions qui nécessitent un complément d'information.

Date pour déposer votre demande de prestations : Vous pouvez déposer votre demande de prestations par internet au plus tôt à la dernière journée de travail. **(La date limite pour déposer une demande, sans perdre des droits, est 4 semaines plus tard).**

Adresse internet : www.canada.ca

**En cas de problème
service d'information téléphonique
1-800-808-6352**

1. Cliquez sur **Français**.
2. Cliquez sur **Assurance-emploi et congés** (dans En demande)
3. Dans **Services et renseignements**, cliquez sur **Prestations régulières** (ou **Prestations de maladie**).

NB - On trouve aussi sur cette page : (à droite dans le rectangle) :

- envoyer sa déclaration d'assurance emploi par internet
- voir votre demande courante ou antérieure

4. Cliquez sur le point **5. Présenter une demande**
5. En bas, cliquez sur : **Prêt à commencer?**
6. En bas, cliquer sur **Commencer le processus de demande** :
 - **Tentez-vous de récupérer une demande débutée dans les dernières 24 heures?** Répondez **Non**
 - **Quel type de prestation d'assurance-emploi désirez-vous demander?** Répondez : **Les prestations pour employés.**
 - **Faites-vous partie d'un groupe d'employés ... ET avez-vous reçu un code référence à utiliser dans le cadre de cette demande?** Répondez **Non**.
 - **Quel type de prestations demandez-vous ?** Répondez : **Prestations régulières** (Si c'est votre cas, vous pouvez choisir : prestations de maladie)
 - Le système vous attribue un mot de passe temporaire (valable pour 24 heures). Prenez-le en note. Si vous perdez votre session (panne), ce mot de passe vous permettra de récupérer votre demande et de la continuer.
 - **Nom du syndicat ou de l'association professionnelle ?** Répondez : **L'Association des professeurs de Lignery (CSQ).**
 - **Numéro du local ou de la section régionale :** N'écrivez rien ici.
 - **Employeur :** **Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (514-380-8899)**
 - À la question concernant votre **premier jour travaillé**, inscrivez la date à laquelle vous avez commencé à travailler (c'est peut-être la date du début de votre contrat pour les enseignantes et enseignants à contrat).
 - Pour votre **dernier jour travaillé**, inscrivez votre dernier jour travaillé en juin 2020 ou le dernier jour du contrat pour les enseignantes et enseignants à contrat. (Dernier jour travaillé = dernier jour payé).
 - **Retournerez-vous au travail chez votre employeur ?** Répondez : **Inconnu**
(À moins que vous ayez la certitude à 100 % d'y retourner (tâche, contrat signé, etc...))
 - **Pourquoi avez-vous cessé de travailler ?** Choisissez : (1^{er} choix) : **Manque de travail** (inclus mise à pied, fin de contrat, fin de saison, fermeture de bureau)

- **Quel était votre taux horaire ou salaire annuel (avant déduction)?** N.B. la réponse n'a pas besoin d'être précise. *(Cette question n'est même pas obligatoire).*
- **Veillez inscrire le titre de votre poste.** Écrivez **Enseignante/enseignant**, puis cliquez sur **Recherche titre d'emploi**, pour ensuite cliquer sur **Enseignante/enseignant au primaire** ou **Enseignante/enseignant au secondaire** et vous pouvez maintenant continuer les autres questions.

N.B. Les questions dans le rectangle pointillé apparaîtront pour les enseignantes et enseignants seulement.

- **Au cours des deux dernières années, avez-vous enseigné une partie quelconque du programme scolaire, à l'un des niveaux suivants? ... Répondez Oui**
 - **Quel était votre statut dans l'enseignement durant les 2 dernières années?** Choisissez le statut qui s'apparente le mieux à votre situation.
 - **Avez-vous reçu une offre d'emploi verbale ou écrite pour la prochaine période?** Choisissez **Non**
 - **Vous devez nous aviser si un contrat d'emploi vous est offert durant la période de cette demande car cela pourra affecter votre admissibilité aux prestations.** Vous devez cocher **J'ai lu la déclaration ci-dessus.**
-
- **Un relevé d'emploi pour cette période de travail doit être soumis à un centre Service Canada.** Veuillez choisir l'option qui s'applique à vous. Choisissez : **1^{er} choix ... J'ai en ma possession le relevé d'emploi et le soumettrai ou l'ai soumis à Service Canada, ou mon employeur l'a transmis par voie électronique.**
 - À la fin, vous devez cliquer sur **J'ACCEPTÉ MES DROITS ET RESPONSABILITÉS** et vous recevrez votre numéro de confirmation, que je vous invite à **prendre en note ou imprimer**, car c'est votre preuve que votre demande a été reçue.

MEILLEURES SEMAINES

Pour calculer le taux de prestations, l'Assurance-emploi utilisera la moyenne des 22 meilleures semaines (ou moins).

Si vous n'avez que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries comme employeur au cours des 52 dernières semaines, l'Assurance-emploi a déjà le détail de vos revenus par semaine. Alors à la question : *Êtes-vous en mesure de fournir les détails de chaque semaine ou votre rémunération était la plus élevée?* Répondez **NON**

AUTRES EMPLOYEURS (OU AUTRE PÉRIODE CHEZ LE MÊME EMPLOYEUR)

Si vous avez un ou plusieurs autres employeurs, à la question : *Avez-vous eu d'autres périodes d'emploi au cours des 52 dernières semaines ?* Répondez **Oui**

À PARTIR DE LA RENTRÉE, QUEL REVENU DOIS-JE DÉCLARER À L'ASSURANCE-EMPLOI ?

Pour le personnel enseignant sous contrat, le revenu à déclarer n'est pas celui qui apparaît sur le talon de paie. **C'est le résultat d'un calcul.**

En août, les instructions nécessaires pour faire le calcul du montant à déclarer notamment pour les revenus à partir du 25 août 2020, **seront sur le site de l'APL et accessibles via le bouton « Assurance-Emploi ».**